

Misère(s) et malaise(s) dans les écoles d'architecture

**SUD Culture Solidaires soutient les motions
des ENSA de Bretagne, Paris la Villette et
Toulouse.**

Ces motions mettent en avant le manque criant de personnels dans les ENSA et la non publication des nombreux postes vacants. Certes ceci ne suffirait pas à résoudre le problème récurrent d'un personnel surinvesti mais qui se trouve depuis de nombreuses années en sous effectif permanent, voire abandonné par la tutelle.

Une fois de plus les écoles d'architecture sont les parents pauvres de l'enseignement supérieur en France et particulièrement au ministère de la culture.

Postes vacants

Au comité technique paritaire des ENSA de février 2011, Mr Galey ¹ nous précisait :

« L'administration doit encore se battre pour solidifier des effectifs dans les écoles (...) afin que la réalité des besoins et des impératifs de dotation en personnels des ENSA soient clairement reconnue. Je souhaite parvenir à des résultats sur ce sujet avant l'été 2011. »

Lors du dernier CTP des ENSA, nous avons demandé ou en était ce dossier mais aucune avancée n'a pu être établie : *le dossier est toujours en cours !*

¹ Bertrand-Pierre Galey, directeur adjoint au directeur général des patrimoines, chargé de l'architecture au ministère de la Culture et de la Communication

Cette tutelle ne se déplace pratiquement jamais dans ses écoles afin de prendre le pouls des personnels harassés, surmenés, et pour certains sous-payés.

Aucun espoir pour eux d'un quelconque avenir ni de reconnaissance pour le travail accompli lors du passage des différentes et (trop) nombreuses réformes.

L'accroissement des tâches ces dernières années a été accéléré : semestrialisation, HMONP, doctorats, rapprochement avec les PRES², évaluation et habilitation par l'AERES³ au pas de charge, transfert du déploiement des bourses de mobilité des étudiants, profusion des indicateurs de performance, de statistiques, multiplication des outils informatiques ...)

Cela provoque chez les personnels un sentiment partagé entre leur attachement de cœur à leur école, leur abnégation et la sensation de ne pas être écouté, voire méprisé par leur tutelle.

L'annonce de la sanctuarisation des postes des enseignants est une excellente nouvelle. Mais les personnels administratifs, sans lesquels le fonctionnement et la gestion des écoles ne pourrait se faire, se demandent quelle est la raison pour laquelle les postes administratifs ne sont pas également sanctuarisés ? Madame PÉCRESSE avait bien obtenu la sanctuarisation des postes d'ATOS pour l'enseignement supérieur.

Catégorie C

La situation des agents de catégories « C » de l'administration dans la plupart des écoles est insupportable : des postes en bas de l'échelle qui n'ont pas évolué depuis 30 ans. La moindre mesure de démocratie sociale voudrait que ces postes, les plus nombreux dans les écoles avec de plus en plus de responsabilités voient enfin des portes d'évolution s'ouvrir pour eux, et ce pour l'ensemble des statuts « titulaires et non titulaires » avec la mise en place d'une grille indiciaire pour l'ensemble des contractuels qui ne soit pas en porte à faux avec les agents titulaires et leur permette une évolution de carrière. Que la tutelle affirme qu'il est anormal que les catégories « C » occupent dans les organigrammes des postes de niveau supérieur ne met que plus en lumière la nécessité d'ouvrir de très nombreux postes à la promotion. Les écoles sont des établissements

à caractère spécial qui nécessitent un grand nombre de cadres et de cadres intermédiaires qui sont absents.

² PRES : Pôles de recherche et d'enseignement supérieur

³ AERES : Agence de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Les primes PFR⁴ et IAT⁵

les personnels ont de plus en plus de mal à comprendre les conditions d'affectation des primes PFR et IAT et ce sans réelle information ni transparence de la part de certaines directions des ENSA.

Certaines de ces primes ne sont pas affectées ou réduites sans que leurs directions n'aient convoqué leur personnel pour leur expliquer les raisons des non affectation ou réductions. Il semblerait que le dialogue n'ait plus de raison d'être et qu'il soit difficile de le réengager. Où est la transparence ? Où est l'équité ? Que sont donc devenues les méthodes de gestion des écoles ?



Précarité

Il ne devrait plus faire de doute que les instances centrales du ministère sont, désormais, au courant du problème des emplois précaires, administratifs et enseignants. Et pourtant, lors des réunions de l'observatoire de la précarité, les données du ministère n'intègrent toujours pas les écoles d'Architecture alors que nombre de demandes d'indicateurs sont demandés aux écoles afin de pouvoir traiter ces éléments.

Sans ces travailleurs, exploités jusqu'à la corde et payés au lance-pierre, les écoles ne pourraient tourner. Dans de nombreux cas, la loi est bafouée puisque ces emplois sont souvent des emplois permanents déguisés. Certaines écoles se permettent de bénéficier pour certains emplois de contrats aidés alors que cela est rigoureusement interdit. Quand de vraies solutions seront-elles trouvées et le petit jeu qui consiste à ce que les directeurs se défaussent sur la tutelle et vice-versa continuera-t-il longtemps ?

Protocole d'accord (CDIsation et Titularisation)

Après nos demandes réitérées auprès de la tutelle et les directions des écoles, il n'est toujours pas possible d'obtenir les listes des personnels éligibles à CDIsation et/ou titularisation.

Dans l'ensemble des écoles, les procédures de titularisation et de CDIsation des agents précaires restent inconnues. Aucune liste claire des personnels

⁴ PFR : Prime de fonctions et de résultats

⁵ IAT : Indemnité d'administration et de technicité

susceptibles d'être CDIisés ou titularisés n'a été produite. Aucun engagement clair n'a été pris quant à la reconduction des contrats des agents non titulaires (vacataires, contractuels, associés). C'est l'opacité la plus totale. Bien au contraire, dans différentes écoles des membres éminents des directions ont laissé entendre que le nombre d'agents non titulaires était trop important, entendant qu'il faudrait dégraisser plutôt que d'œuvrer à la CDIisation/titularisation. Bien que questionné directement dans le cadre du dernier Comité technique paritaire (CTP) des écoles d'architecture en septembre 2011, la tutelle et le collège des directeurs n'ont toujours pas pris de position publique à ce sujet.

Dans certaines écoles, la proximité de ce processus précipite le non renouvellement de certains agents non titulaires afin d'éviter la CDIisation de ces personnels ou encore la reconduction d'enseignants non titulaires en dessous de la barre des 96h qui les empêche d'être électeur dans leurs établissements et dans les élections nationales. La manipulation du corps électoral est-elle donc une politique ?

La recherche

L'abandon annoncé par la tutelle de la mise en place du statut d'enseignant chercheur et du statut des EPSCP⁶ (souvent cité, aujourd'hui rejeté) a choqué nombre d'enseignants et de chercheurs.

Cette absence de statut pour les enseignants (enseignant-chercheur/enseignant-praticien) ne permet pas de mettre en place dans l'avenir des relations d'égal à égal avec les universités.

Un éminent chercheur a bien résumé le problème : au moment où les écoles doivent intégrer les PRES⁷ pour pouvoir « *profiter des financements d'Etat : alors nos statuts d'enseignant, de chercheurs et de praticiens devraient être alignés sur ceux-ci ce dont il n'est pas question* »

Ces « non statuts » ne permettront pas à l'avenir de pouvoir peser et dialoguer à jeu égal avec les PRES. C'est pour cela que certaines écoles se sentent contraintes d'entrer dans des rapports inégaux avec les universités alors qu'elles souhaiteraient être dotées des moyens statutaires et financiers pour dialoguer en équilibre avec elles.

Le pire étant de demander aux laboratoires de recherche des ENSA d'encadrer des doctorants (sans réels moyens supplémentaires administratifs et financier) par des enseignants qui ne bénéficient même pas du statut d'enseignant chercheur.

⁶ EPSCP : Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

⁷ PRES : Pôles de recherche et d'enseignement supérieur

Après le « conférant le grade de licence, de master, voire d'architecte »
bienvenue au ministère de la culture avec le « conférant grade de docteur »

Formation Ensa

Des réunions avec l'administration sur les bilans des formations au Ministère de la culture sont organisées avec les organisations syndicales pour un point d'étape.

Lors de la dernière réunion, nous avons été surpris de constater que les ENS d'architecture n'étaient pas détaillées au même titre que les écoles d'art, conservatoire de musique et de danse ou BNF, Versailles...

La raison « évoquée » est celle de la complexité des 20 écoles et les difficultés de recoupement de ces informations. Ce qui a pour effet de ne pas pouvoir analyser l'effort de formations à destination des ENSA.

A notre demande, Il a été précisé que l'ensemble des agents des ENSA ont accès à ces formations quelque soit leur statut.

Action sociale

Pour l'action sociale, les établissements publics des écoles d'Architecture ont au même titre que l'ensemble des coûts, un niveau de prestations à minima, avec des inégalités accrues entre Paris et les régions. C'est le même constat que pour les formations, l'action sociale dans les ENSA ne figure pas dans les tableaux des services du ministère.

Exemple de prestations dans d'autres établissements du MCC:

Arbre de Noel

Associations (de l'établissement)

Caisse de secours

CESU, Chèque emploi service universel (gardes d'enfants, personnels handicapés)

AIP (aide à l'installation des personnels)

Aide aux frais de scolarité

Aide aux familles mono parentales

Chèque vacances

Restauration avec RIA (restaurants inter administratifs en régions)

Réservations de place en crèches, colonie de vacances, centre de loisirs, maisons de vacances familiales et gites

Aide aux frais d'obsèques

Bureau du logement social

Sud Culture revendique

- Que les nombreux postes vacants soient publiés dès maintenant
- Que les postes administratifs soient sanctuarisés au même titre que ceux des enseignants
- Que les nombreux agents précaires soient informés au plus tôt de leur éligibilité à la CDIisation et à la Titularisation
Avec un vrai plan de sortie de la précarité :
- Une justification par les établissements en cas de non renouvellement de contrat, selon des modalités transparentes, afin de ne pas laisser les personnels face à l'arbitraire des directions de leurs établissements ;
- Une politique résolument tournée vers la promotion des catégories C en 2011 et 2012
- Nous demandons le retour du dialogue entre les directions et leurs personnels en général et particulièrement sur la non affectation ou réduction des primes PFR et IAT.
- Une réforme en profondeur du statut des enseignants et une valorisation de la recherche
- Des instances démocratiques et l'élection des directeurs et des présidents des conseils d'administration
- Un engagement de l'ensemble de la communauté de l'enseignement de l'architecture contre toutes les discriminations
- Un plan de titularisation massif, sans condition ni de quotité horaire, ni de concours, ni de nationalité, pour tous les contractuels (les vacataires sont des contractuels à part entière) ayant au moins 2 ans d'ancienneté qui le souhaitent.